

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Pour un Prêt Avantage de 2000€ vous remboursez sur 24 mois : 119,20€ le premier mois puis 23 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,74% (soit un taux débiteur fixe de 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2055,80€. Coût total du crédit : 55,80€ dont frais d'accession\* 35€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,20€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus.

\* Les frais d'accession intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11€) et les frais de cotisation (24 €) soit 35€ pour un seul emprunteur, 46€ pour 2 co-emprunteurs.



# PRÊT AVANTAGE PARTENARIAT



Grâce au partenariat du CHU de Nice avec le CSF, vous pouvez débloquer

2000€ sur 24 mois

au taux annuel effectif global (TAEG) fixe exceptionnel de

# 1%

Notre **PLUS** pour Vous

Le CSF vous est ouvert quel que soit votre statut

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE :

**04 92 17 54 60**  
(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



## CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES  
Association  
Services aux adhérents

CRÉSERFI  
Établissement financier du CSF  
Caution / Crédits

CSF ASSURANCES  
Sté de courtage d'assurance du CSF  
Assurance des personnes et des prêts

PROGRETIS  
Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine  
Épargne, Placements, Prévoyance

IL Y A QUELQUE CHOSE DE PLUS ENTRE NOUS

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, l'établissement financier du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux personnels du CHU de Nice adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. TAEG fixe de 1% à 3,30% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Barème et conditions en vigueur au 01/03/2014 susceptibles de variations.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Droit d'entrée unique de 11€ par personne. Cotisation annuelle de 24€ par an et par foyer.

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000€ - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000 € - RCS 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.